

CHARTRE D'ENGAGEMENT

DU LABEL ENVIRONNEMENTAL « E SENTINELLE »

Préambule

La Corse dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel dont la préservation constitue un enjeu majeur pour les générations actuelles et futures.

Le label environnemental « E Sentinelle », porté par l'Office de l'Environnement de la Corse, vise à fédérer les socioprofessionnels des loisirs de nature autour de pratiques responsables, respectueuses des milieux naturels, de la biodiversité et des équilibres écologiques.

En adhérant au label « E Sentinelle », chaque professionnel reconnaît son rôle de sentinelle du territoire, acteur de terrain engagé dans la protection des espaces naturels et la sensibilisation du public.

La présente charte formalise les engagements individuels des professionnels labellisés.

Article 1 – Engagement général

Je m'engage à exercer mon activité de loisirs de nature dans le respect des milieux naturels et du patrimoine environnemental corse, en limitant autant que possible l'impact de mes pratiques sur les écosystèmes, les paysages et les espèces.

Je reconnais que mon comportement professionnel contribue directement à la préservation du territoire et à la qualité de l'expérience offerte aux pratiquants.

Article 2 – Respect de la réglementation

Je m'engage à :

- Respecter l'ensemble des réglementations environnementales applicables à mon activité,
- Me tenir informé des évolutions réglementaires,
- Appliquer strictement les règles propres aux espaces naturels sensibles et protégés.

Article 3 – Bonnes pratiques environnementales

Je m'engage à adopter des pratiques professionnelles responsables visant à préserver les milieux naturels, notamment :

- Limiter les dégradations physiques des sites et des habitats naturels,
- Prévenir toute forme de pollution,
- Gérer de manière raisonnée les ressources (eau, énergie, consommables),
- Réduire, trier et limiter mes déchets,
- Utiliser des équipements et méthodes à faible impact,
- Adapter l'encadrement de mes activités afin de limiter la pression sur les milieux,
- Préserver la faune et la flore et éviter toute perturbation inutile,
- Respecter les zones réglementées et les sites sensibles.

Article 4 – Sensibilisation des publics

Je m'engage à sensibiliser systématiquement les pratiquants que j'encadre :

- À la fragilité des milieux naturels corses,
- Aux comportements responsables à adopter,
- Aux enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Article 5 – Démarche d'amélioration continue

Je m'engage à :

- Participer aux dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place par l'Office de l'Environnement de la Corse,
- Transmettre annuellement les informations demandées,
- Accepter les contrôles ou audits éventuels,
- Prendre en compte les recommandations formulées afin d'améliorer mes pratiques.

Article 6 – Usage du label « E Sentinelle »

Je m'engage à utiliser le label uniquement pendant sa période de validité et conformément aux règles définies par l'OEC, sans communication trompeuse ou abusive.

Article 7 – Adhésion annuelle

Je m'engage à m'acquitter chaque année de l'adhésion prévue par le règlement du label, condition nécessaire au maintien de ma labellisation.

Article 8 – Suspension ou retrait

Je reconnais que le non-respect de la présente charte ou du règlement d'attribution peut entraîner la suspension ou le retrait du label, sans préjudice d'éventuelles suites réglementaires.

Engagement du signataire

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom : Cedric LUNARDI

Structure : PROMENADES EN MER PORTO CORSE (MICE IN CORSICA) (PMPC)

Activité : Organismes d'excursions maritimes

déclare avoir pris connaissance du règlement d'attribution du label « E Sentinelle » et de la présente charte. Je m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à : Corti

Le : 16/07/2026

Signature du professionnel :

Cedric LUNARDI (Signé numériquement via la plateforme Label OEC - E Sentinelle)